



# Mesure discriminatoire sur la mobilité interne ?

Par **nanor77**, le **01/06/2012 à 18:29**

Bonjour,

Je travaille dans une société de service dans le domaine industriel, aussi j'ai pris connaissance d'un document de travail entre mon employeur et le client.

Dans ce document le client demande de bloquer la mobilité de certains techniciens dans le but de garder les compétences techniques.

De quel droit cette société décide de mon avenir professionnel ? Le fait de ne pas pouvoir éventuellement profiter des offres de mobilité interne n'est-il pas discriminatoire ?

Cette demande du client peut-elle faire l'objet d'une demande d'indemnité pour le salarié ?

Merci pour vos réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **02/06/2012 à 18:15**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur est libre de satisfaire ou pas les demandes du client et c'est lui qui serait responsable si cela engendrait une discrimination ou plutôt apparemment une différence de traitement entre les salariés dans leurs droits respectifs...